

**CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION  
DANS LE CORPS DES OFFICIERS DE LA  
GENDARMERIE NATIONALE**

ouvert aux sous-officiers de carrière de gendarmerie titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique, d'un autre titre ou diplôme classé et au moins de niveau 6 du décret du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles, d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent à ces derniers ou d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur

-----

- OG SD -

SESSION 2026

**ÉPREUVE À OPTION : CAS CONCRET PROFESSIONNEL**  
(Durée : 03 heures – Coefficient : 15 - Note éliminatoire < 5/20)

« SEZANNE »

**DOCUMENTATION :**

- Annexe 1 : Organigramme du groupement de gendarmerie départementale de la Marne
- Annexe 2 : Carte circonscription COB Sézanne
- Annexe 3 : Cartographie rapprochée Route Nationale 4
- Annexe 4 : Vue satellite site Linthes
- Annexe 5 : Vue satellite site Moeurs Verdey
- Annexe 6 : Vue satellite site La Noue

## **PARTIE A**

Vous êtes le lieutenant ALPHA, commandant la communauté de brigades de Sézanne (Compagnie d'Épernay – Groupement de la Marne – 51 ), affecté depuis le 1<sup>er</sup> août 2026.

Vous disposez d'un effectif de 28 militaires répartis comme suit :

- BP Sézanne : 1 MAJ – 2 ADC – 2 ADJ – 4 MDC – 2 GD – 1 ELG – 2 GAV
- BP Anglure : 1 MAJ – 1 ADJ – 2 MDC – 2 GD – 1 GAV
- BP Esternay : 1 ADC – 1ADJ – 2 MDC – 2 GD – 1 ELG

Suite à l'analyse de la délinquance que vous avez réalisée dès votre arrivée, vous avez constaté que la période de fin d'année était particulièrement propice aux vols de fret et de carburant sur votre circonscription. Votre analyse permet notamment de les localiser le long de la route nationale 4.

Nous sommes le vendredi 27 novembre 2026, vous faites un point de situation avec votre second, le major X, qui a commandé la COB par suppléance en votre absence durant 15 jours.

Il vous indique que depuis la mi-novembre, une recrudescence de ces vols est constatée, particulièrement dans les nuits du mardi au mercredi et du jeudi au vendredi :

- au restaurant routier Le Grand Est à Linthes.
- sur l'aire Total Energie Access, route d'Esternay à Moeurs Verdey,
- au restaurant routier Le Relais de Beauvais à la Noue.

Vous décidez de mettre en place un dispositif dès le mardi suivant pour lutter contre cette délinquance d'appropriation.

**A1 Quelle méthode utilisez-vous pour préparer la mission, mettre en place un dispositif adapté à la problématique et élaborer vos ordres en conséquence ?**

**A2 Quels sont les points d'analyse initiale que prévoit cette méthode ?**

**A3 Après cette analyse, vous constatez que vous n'êtes pas en capacité de tenir le dispositif avec vos ressources propres et avec le mode d'action traditionnel de brigade.**

**Que pouvez-vous solliciter auprès de votre commandant de compagnie ? Détaillez et argumentez votre demande.**

**A4 Pour être pleinement efficace en cas de contrôle sur ce dispositif, de quel outil juridique devez-vous disposer en amont de votre dispositif et auprès de qui le sollicitez-vous ? Que permet-il ?**

**A5 En engageant des ressources employées et/ou immédiatement employables de votre unité sur un dispositif en deuxième partie de nuit, quel sera l'impact sur votre service journalier et pouvez-vous y déroger ? Justifiez.**

**A6 En parallèle de votre dispositif opérationnel, quels autres leviers d'action pouvez-vous mettre en place ? Donnez 2 exemples.**

**A7 Dans l'hypothèse où vos dispositifs ne permettent pas d'interpellations en flagrant délit, que le phénomène s'intensifie et que des éléments vous permettent de rapprocher des faits similaires commis tout au long de la RN 4 sur d'autres unités de la compagnie et le groupement limitrophe de la Seine-et-Marne (77), quelle proposition pouvez-vous faire à votre commandant de compagnie pour une meilleure prise en compte du phénomène ?**

## **PARTIE B**

Face à la hausse des violences intrafamiliales sur le département, le groupement de la Marne a obtenu le financement par le conseil départemental de plusieurs postes d'intervenants sociaux gendarmerie. L'une d'elles, Mme Irène Paquet, sera ainsi rattachée à votre COB à compter du 1<sup>er</sup> février 2027 et assurera une permanence du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00.

- B1** Ce dispositif étant peu connu de vos subordonnés, vous allez leur présenter lors de la prochaine instruction collective en décembre. Explicitez les points que vous allez aborder et toutes les modalités qui vous paraissent utiles à la bonne compréhension du dispositif par vos militaires et à leur adhésion à celui-ci. Présentez votre réflexion sous la forme d'une note-express (exemple de modèle infra).

OBJET :

REFERENCE(S) :

PRIMO :

SECUNDO :

TERTIO :

QUARTO :

- B2** Au cours de cette instruction, vous en profiterez également pour rappeler à vos militaires le processus d'évaluation opérationnel sur lequel ils doivent s'appuyer lors d'interventions pour des violences conjugales et qui permet de recueillir un maximum d'informations et d'évaluer les facteurs de danger. Quel est-il ?

## **PARTIE C**

De permanence commandement dans la nuit 27 au 28 novembre, vous êtes contacté à 01 heure 30 par vos premiers à marcher, eux-mêmes sollicités par le CORG suite à une rixe devant la discothèque Le Macumba à Sézanne.

L'adjudant T., également OPJ de permanence, vous rend compte du placement en garde à vue du gendarme adjoint volontaire Théo L., affecté en sortie d'école à la brigade fille d'Anglure depuis 1 mois, actuellement en période probatoire.

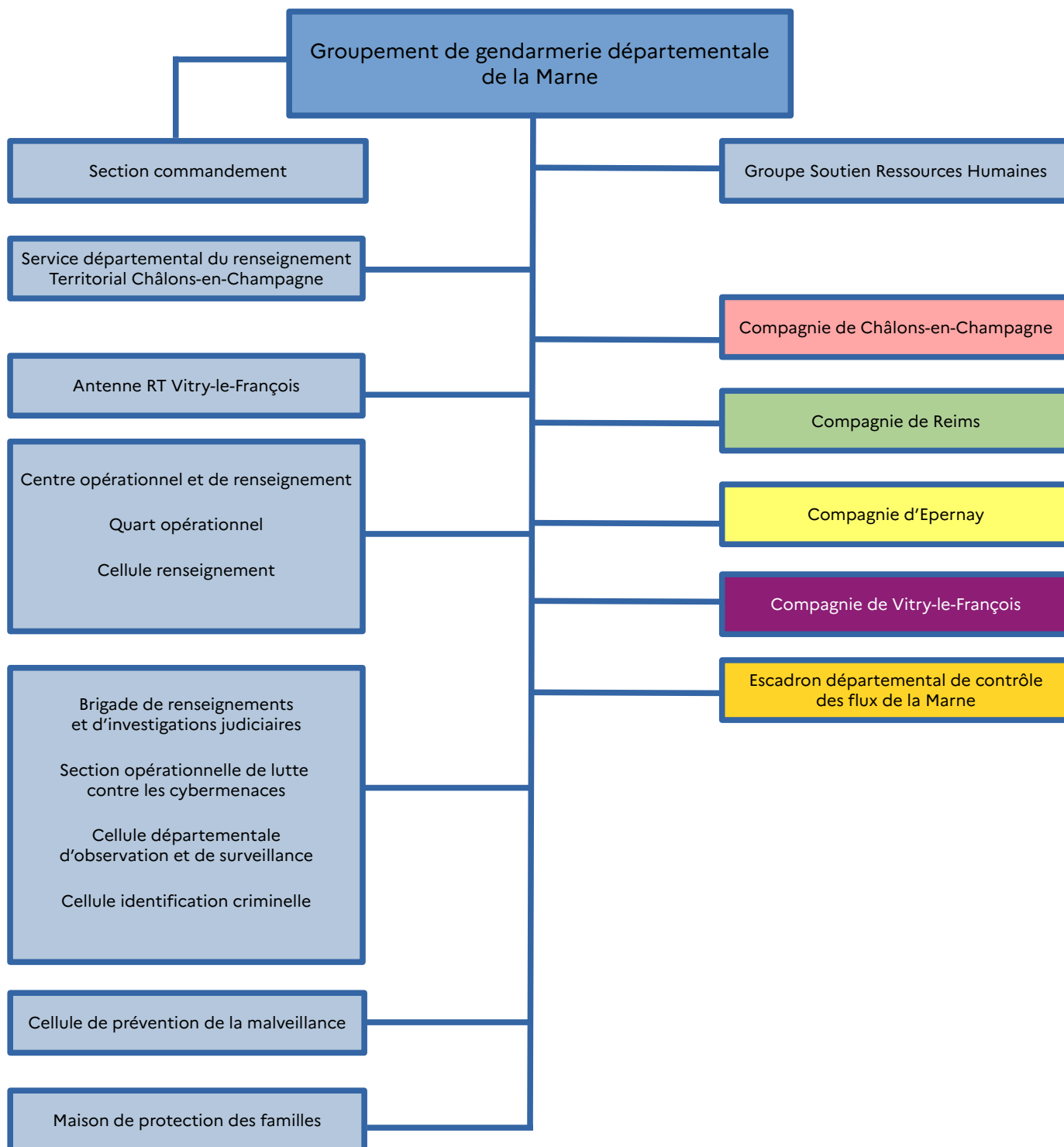
A son arrivée, les videurs de la discothèque viennent de séparer 2 individus sur le parking. L'un d'eux fumait tranquillement une cigarette lorsque le second est arrivé derrière lui et l'a frappé aux jambes, sans raison apparente, avec un objet ressemblant à un bâton télescopique. Alors que la victime se trouve au sol, l'agresseur continue de le frapper à coups de pieds dans le ventre avant que les videurs ne parviennent à l'écartier et lui disent de s'éloigner. Pris en charge par les videurs puis par les secours, la victime se trouve dans un VSAV. Elle explique aux primo-intervenants avoir reconnu l'ancien compagnon de sa copine actuelle dont il ignore le nom. Il exprime son souhait de déposer plainte. A cet instant, les videurs informent la patrouille que le mis en cause vient de sortir de la discothèque dans laquelle il était retourné et se dirige vers son véhicule stationné sur le parking. La patrouille localise l'intéressé et procède à son interpellation. Immédiatement, ils reconnaissent Théo L. qui se trouve être gendarme adjoint volontaire à la brigade fille d'Anglure et qui, cette nuit, est prévu au service en position d'astreinte. Lors de sa fouille, il est trouvé porteur de son bâton de protection télescopique et de son arme de service. Il sent fortement l'alcool. Le contrôle alcoolémie du gendarme adjoint révèle un taux de 0,90 mg/l d'air expiré.

**C1 Quels dysfonctionnements notez-vous face à cet événement ?**

**C2 Quelles mesures prenez-vous dans le cadre de cet événement et quelles propositions pouvez-vous faire à votre hiérarchie ? Immédiatement et à court/moyen terme ?**

**C3 Quel texte régit le port de l'arme hors service? Quelles sont les conditions et obligations que requiert ce port d'arme ?**

Organigramme du groupement de gendarmerie départementale de la Marne



Carte circonscription COB Sézanne



## Cartographie rapprochée Route Nationale 4



**Annexe 4 - Vue satellite site LINTHES**



**Annexe 5- Vue satellite site MOEURS VERDEY**



**Annexe 6 - Vue satellite site LA NOUE**

